

CONSEIL MUNICIPAL



Procès-Verbal de la Séance du Jeudi 22 Septembre 2022 – 20H30

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, le Jeudi 22 Septembre 2022 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BÉNÉZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie - LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian – MALAVELLE William - MARTRE Valérie - MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme - MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie - THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte - ZIMMERMANN Blandine (Arrivée à 20H45)

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme FOSSET Odile (Procuration à Mme MARTRE Valérie) - M. MONIER Rudy (Procuration à M. BENKEMOUN David)

ABSENTE : Mme CAIZERGUES Marie – Mme ZIMMERMANN Blandine (Arrivée à 20H45)

À 20H30, ouverture de séance, 27 Conseillers Municipaux présents ou représentés sur 29 en exercice, le quorum est atteint.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

ORDRE DU JOUR

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	4
IV – APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	6
V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU GARD POUR LA CRÉATION D’UN CITY PARC AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS.....	7
VI – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT.....	8
VII – RECOURS À DES EMPLOIS SAISONNIERS	8
VIII – RECOURS À DES EMPLOIS DE VACATAIRES	9
IX – RECOURS À DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS AU NIVEAU DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE.....	9
QUESTIONS DIVERSES.....	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part des procurations remises par certains Conseillers empêchés d’assister à la séance de ce soir.

Monsieur le Maire dresse un bilan des événements essentiels depuis le dernier Conseil :

- ✓ Les festivités du 14 Juillet et de la Saint Christophe se sont bien déroulées.
- ✓ Le repas des aînés qui se déroule habituellement en Février a été reporté au 03 Septembre. Il a connu cette année encore un vif succès.
- ✓ Les incendies sur la commune se sont multipliés puisque l’on peut en compter une douzaine environ, déclarés souvent au même endroit, ce qui peut laisser à penser qu’il s’agisse d’actes de malveillance. Heureusement, l’intervention très rapide des pompiers a permis de limiter la propagation des feux grâce à des moyens en matériel très importants (Camions, avions bombardiers d’eau Dash, hélicoptère).
Monsieur le Maire rappelle à ce propos tout l’intérêt des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) qui incombent aux propriétaires de terrains.
- ✓ Les alertes météo : celles-ci ont à chaque fois été prises en compte à différents niveaux. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est suivi et adapté aux circonstances.

Monsieur le Maire propose ensuite de soumettre le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022 à l’approbation des Conseillers Municipaux.

Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 12 Juillet 2022

Aucune remarque n’étant émise, le Procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire du 12 Juillet 2022 est approuvé à l’unanimité (27 voix “Pour”).

Monsieur le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour de cette séance.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2022-025	Marché de livraison et de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Saint Christol Lez Alès : <ul style="list-style-type: none">- Choix de la société SYNERGIE RESTAURATION pour le lot 1 : Fourniture et livraison de denrées pour la confection de repas traditionnels et biologiques (prestation de base + formation HACCP et contrôle de l'hygiène alimentaire)- Choix de la société ALES PAIN pour le lot 2 : Fourniture de pain traditionnel et pain biologique	Marché à accord à bons de commandes d'une durée initiale d'un an, reconductible une seule fois. Révision des prix au bout de 6 mois selon formule de révision définie au niveau du marché.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du tarif des repas n'a pas subi une hausse très importante en raison de leur confection en liaison chaude, ce qui minimise le coût du transport.

XXXXX 20H45 – Arrivée de Blandine ZIMMERMANN XXXXX

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal. Le compte rendu de chaque commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

- **Commission des Travaux et de la Voirie** (réunion du 09 septembre 2022). **Annexe – Doc N°1**
- **Commission des Ressources Humaines** (réunion du 14 septembre 2022). **Annexe – Doc N°2**
- **Commission Enfance et Education** (réunion du 15 septembre 2022). **Annexe – Doc N°3**

Monsieur le Maire revient sur la création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Joliot Curie, laquelle avait fait l'objet d'une fermeture il y a trois ans. Cette année scolaire 2022-2023 compte l'inscription de 50 élèves de plus, les deux groupes scolaires confondus.

- **Commission des Affaires sociales** (réunion du 19 septembre 2022). **Annexe – Doc N°4**
Concernant les affaires sociales, Grégory THOMAS, Conseiller Municipal du groupe "Ensemble pour la Qualité de Vie à Saint Christol", évoque la distribution des chèques cadeau FEDEBON auprès des aînés. Il souhaiterait connaître le nombre de personnes qui ont pu en bénéficier et soulève le problème de certaines d'entre elles qui n'ont pu en bénéficier car elles ne se sont pas inscrites. Selon lui, s'agissant de personnes âgées, pour la plupart peu mobiles ou peu entourées, en situation économique plutôt précaire, une réflexion pourrait être menée cette année afin de trouver le moyen de ne pas les oublier et de les aider à faire la démarche.

Céline FONTBONNE, Adjointe aux affaires Sociales, indique que des courriers ont été adressés aux personnes de plus de 72 ans en leur demandant de donner une réponse dans un délai imparti, ceci afin de permettre de déterminer le nombre de chèques cadeau à commander.

Néanmoins, elle souligne que dans le cas où une personne n'a pas très bien compris le système du coupon réponse, il serait souhaitable cette année de récupérer le courrier qui leur sera adressé pour voir s'il y a la possibilité de faire une commande supplémentaire auprès du prestataire qui fournit les chèques cadeau. Le problème demeure pour les personnes qui se manifestent après la clôture des listes aussi bien pour les colis que pour le repas des aînés. Une liste d'attente est prévue à chaque fois pour essayer de satisfaire tout le monde à partir des désistements.

Monsieur le Maire dit avoir eu des retours très positifs au sujet des chèques FEDEBON, de la part des bénéficiaires mais également de la part des commerçants.

Céline FONTBONNE ajoute qu'à ce jour aucun chiffre n'est connu concernant leur utilisation et la répartition auprès des commerçants de Saint Christol. Elle dit pouvoir se renseigner auprès du fournisseur et communiquer les éléments de réponse si elle arrive à les obtenir, lors du prochain conseil.

Nicole PULICANI, Conseillère Municipale du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire", considère qu'il est difficile d'avoir une idée sur le nombre de chèques non utilisés si ce n'est à partir du numéro de bon car ils ne sont pas utilisés uniquement sur la commune.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde le sujet des affaires communautaires. Il tient à faire part qu'un décès survenu dans la famille du Président d'Alès Agglomération. Pour ce motif, une réunion sur le thème de la péri-urbanité prévue le 21 septembre en Mairie de Saint Christol a dû être reportée à une date ultérieure.

Comité des Maires du 13 Septembre 2022 :

À l'ordre du jour :

- Le Fonds de Concours exceptionnel et l'amélioration de l'impact énergétique des bâtiments scolaires,
- Les enjeux énergétiques

En ce qui concerne le **Fonds de Concours exceptionnel**, une enveloppe de 150 000 € au titre de "Mobilier-Matériel scolaire" et "Amélioration de l'impact énergétique des bâtiments scolaires " pour aider les communes au financement des dépenses d'investissement des écoles, portées jusqu'au 31 décembre 2021 par Alès Agglomération et à une meilleure maîtrise de leurs dépenses énergétiques.

Sont concernées toutes les communes, hors Alès, qui ont une école sur leur territoire.

Les dossiers doivent être transmis avant le 15/11/2022 pour une attribution votée en Conseil Communautaire de décembre 2022.

Monsieur le Maire dit regretter pour sa part la relance auprès des communes pour les inciter à déposer une demande pour ce Fonds de Concours. Selon lui, la multiplication des dossiers réduit forcément la part attribuée à chacun.

Les enjeux énergétiques : Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est une compétence d'Alès Agglomération qui a investi pour une rénovation avec des lanternes à Led.

Actuellement sur la commune 70% de l'éclairage public en est équipé.

Christian LASCH, Adjoint aux Travaux signale que l'entreprise SEEB tarde à réaliser la dernière tranche de travaux.

6,4 Millions € de travaux sont investis, répartis au niveau des communes dont 24 sont rénovées totalement et 22 rénovées partiellement dont Saint Christol fait partie. À ce jour, 16 000 luminaires sont remplacés ce qui représente un pourcentage de 65% du territoire qui est passé à la technologie du Led pour permettre 80% d'économie d'énergie.

Le programme 2022-2023 prévoit 330 000 € de travaux engagés sur les 11 communes du Parc National des Cévennes dans le cadre du "Ciel étoilé".

Alès Agglomération a décidé d'adhérer au groupement d'achats d'énergie (SMEG et Hérault Énergies) et a ainsi pu obtenir pour l'éclairage public des tarifs de 5% moins chers en 2022 par rapport à 2021.

Les prévisions pour 2023 annoncent une augmentation de plus de 1,5. Cela conduit à prévoir des mesures d'économie avec éventuellement des coupures par secteur. Une opération sera menée sur Saint Christol en concertation avec la population afin d'éteindre certains d'entre eux, à certains moments.

Quoi qu'il en soit une baisse d'intensité de 60 à 70% est déjà programmée de 22H00 à 5H00 du matin.

Henri FRANCES, Adjoint à l'Environnement, précise qu'un article sera publié dans le prochain Bulletin Municipal au sujet de l'extinction de certains quartiers. Un questionnaire sera proposé aux Saint Christolens qui pourront déposer le coupon réponse dans une urne, en Mairie. Les réponses seront ensuite examinées en Commission Environnement et une décision sera prise.

En précisant que la compétence Éclairage public est une compétence obligatoire pour l'Agglo, Monsieur le Maire fait part de l'évolution du prix de l'électricité entre 2021 et 2022 :

- Coût 2021 : 2 100 000 € TTC
- Coût 2022 : 2 600 000 € TTC
- Coût prévisionnel 2023 : environ 8 100 000 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'une réunion "Plan Climat" était organisée sur la commune le Lundi 19 septembre sur la commune. Il s'agit de la première d'une série de cinq rencontres sur différentes communes d'Alès Agglo.

André MONTIGNY, Conseiller Municipal du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire", intervient à ce propos en voulant préciser que cette réunion a été un "fiasco" quant au nombre de participants, une vingtaine à peine dont une majorité d'élus.

Selon lui, tout laisse à penser que la population n'a pas été informée. Il dit l'avoir signalé aux techniciens qui étaient présents en leur précisant que l'information n'était pas passée.

Monsieur le Maire reconnaît que cet événement n'a peut-être pas fait l'objet d'une diffusion suffisante de l'information et dit espérer que la prochaine réunion qui se déroulera sur Laval Pradel aura plus de succès en nombre de participants. Néanmoins, les personnes présentes à cette réunion ont permis d'aborder tous les thèmes, sous forme d'ateliers et de produire un travail intéressant.

Pour William MALAVELLE, le risque de ce genre de situation renvoie l'image que les élus ne parlent qu'aux élus. Les gens sont sur-sollicités avec des discours culpabilisants et pas vraiment à la portée du citoyen moyen, tout cela dans des délais très restreints, entre le 19 septembre et le 31 décembre. Il dit considérer qu'il est impossible, dans ces délais-là, de s'investir sur ces sujets. Il est aussi difficile de mobiliser les gens sur des périodes du mois de septembre car il s'agit d'une période très chargée pour les familles. Pour lui cela témoigne de la volonté de faire semblant de consulter les gens. Il conclut en disant qu'il s'agit d'un simulacre.

Monsieur le Maire considère que ces propos sont très durs pour les organisateurs. Il dit se féliciter que pour une fois, toutes les réunions ne se déroulent pas uniquement sur Alès.

Pour William MALAVELLE, une vraie consultation démocratique sur cette question-là devrait se dérouler sur les 72 communes de l'Agglo et non pas sur 5 d'entre elles.

Monsieur le Maire dit que ce sera à l'Agglo d'en tirer les conclusions. Il dit espérer que cette démarche aboutira à la communication de résultats concrets.

Christel SOUCHE, Conseiller Municipal du groupe majoritaire, souhaite poser la question du bouclier tarifaire à hauteur de 15% qui s'applique aux particuliers et aux PME/PMI. Il se demande si les petites collectivités qui peuvent être considérées comme des petites entreprises pourront faire des démarches en passant par les Communautés d'Agglo pour avoir plus de poids.

Monsieur le Maire dit avoir eu des informations sur le fait que les petites communes pourraient effectivement être considérées comme des petites entreprises et pourraient bénéficier de cette mesure. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

William MALAVELLE rappelle que l'AMF (Association des Maires de France) est très investie sur cette question, ce qui devrait faire évoluer la situation.

Monsieur le Maire le confirme.

IV – APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (Régions, Départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes).

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, explique que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Elles offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- **En matière de gestion pluriannuelle des crédits** : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.
- **En matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- **En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Jérôme MEYNIER ajoute qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales était prévue au 1er janvier 2024. En accord avec le service comptable de la collectivité, il a été fait le choix d'anticiper cette échéance puisque tous les moyens financiers, techniques et informatiques étaient prêts.

Le comptable public assignataire, Monsieur Pierre DESCLAUX, du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Alès a également donné un **avis favorable** en date du 24 août 2022.

Jérôme MEYNIER précise que les collectivités qui adoptent le référentiel M57 doivent nécessairement mettre en œuvre un règlement budgétaire et financier (RBF). Ce règlement fixe entre autres choses les modalités d'adoption du budget par l'assemblée délibérante et il définit les règles de gestion par l'exécutif de la collectivité des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Ce document fera l'objet d'une autre délibération dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

William MALAVELLE dit rejoindre cette position qui permet un assouplissement des programmes pluriannuels et notamment avec la question qui va se poser pour les investissements dans les années qui arrivent au vu de l'inflation. Il émet toutefois un petit bémol en se demandant pourquoi l'Etat applique la M57 au CCAS car dans ces conditions on peut opter pour un budget annexe.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

Le Conseil Municipal, AUTORISE, à l'unanimité (28 voix "Pour") l'application de nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets de la Ville de Saint Christol Lez Alès à compter du 1^{er} janvier 2023 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU GARD POUR LA CRÉATION D'UN CITY PARC AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS

Monsieur le Maire rappelle que parmi les projets évoqués à l'occasion de la réunion de la Commission des Sports et Loisirs du 6 juillet 2022 figure la réalisation d'un City Parc au niveau de la ZAC de Valès.

Pour la réalisation de cet équipement sportif de proximité, qui sera implanté au niveau de la parcelle communale cadastrée BO N° 051 (2280 m²), la commune peut prétendre à une aide financière du Département du Gard votée prochainement.

Le montant estimatif de cette opération est de 59 490,00 € H.T (71 388,00 € TTC). De ce fait, le plan de financement correspondant à ce projet peut être établi ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réalisation de la plateforme en enrobé pour terrain multisports	22 540,00 €	Subvention du Département du Gard (25 %)	14 872,50 €
Acquisition et pose du terrain multisports	36 950,00 €	Commune – (Autofinancement)	44 617,50 €
TOTAL	59 490,00 €		59 490,00 €

André MONTIGNY souhaite relayer une demande de la part de certains habitants de Saint Christol, qui souhaiteraient que soient prévus un jeu de boules ainsi que des bancs et des tables sur le site du City Parc de Valès.

Monsieur le Maire dit que ces aménagements sont prévus avec un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur la ZAC de Valès qui comptera à terme 200 logements.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix "Pour"), APPROUVE le plan de financement de l'opération exposée ci-dessus, et SOLLICITE le Département du Gard pour l'obtention d'une subvention correspondant à 25 % du montant estimatif hors taxes du projet, soit 14 872,50 €.

VI – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire donne la parole à Brigitte VAUTHIER qui expose que la création d'un emploi permanent d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour l'année scolaire 2022-2023, est liée à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Joliot Curie. Après une publication de l'offre en interne et en externe, c'est un agent de la collectivité qui a été retenu. Cela portera à huit le nombre d'ATSEM affectés aux écoles maternelles.

A la question de Nicole PULICANI qui demande des précisions sur la création de ce poste, Brigitte VAUTHIER répond qu'il s'agit d'une personne qui faisait des remplacements mais qui est qualifiée puisqu'elle possède le diplôme d'ATSEM.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (28 voix "Pour"), la création de l'emploi dont les spécificités sont les suivantes :

Filière d'emploi	Nbre de postes	Grade	Temps de travail	Motivation	Date d'effet
Médico-sociale	1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	TEMPS COMPLET	Ouverture d'une nouvelle classe (École maternelle Joliot Curie) Stagiairisation	31/08/2022

VII – RECOURS À DES EMPLOIS SAISONNIERS

Brigitte VAUTHIER explique que c'est à la demande du Centre des Finances Publiques (SGC d'Alès municipale), et en accord avec le Trésorier, que le Conseil municipal est amené à prendre une délibération régularisant l'emploi de 3 saisonniers qui ont travaillé durant la période estivale 2022 (2 contrats d'agent technique d'un mois au CTM et un contrat administratif d'un mois au pôle éducation). Ces emplois ont été définis sur la base d'un contrat rémunéré à hauteur de l'indice brut 367/ Indice majoré 352 (SMIC horaire et congés payés).

Une délibération devra être prise chaque année pour ce type de recrutement.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité (28 voix "Pour") la création des trois emplois saisonniers dont les spécificités sont les suivantes :

- **2 emplois d'agent technique pour une durée d'un mois au niveau du pôle Technique sur une base hebdomadaire de 35 heures,**
- **1 emploi d'agent administratif pour une durée d'un mois au niveau du pôle Vie Scolaire sur une base hebdomadaire de 35 heures,**

VIII – RECOURS À DES EMPLOIS DE VACATAIRES

De la même manière que pour les contrats saisonniers, et afin de répondre aux exigences du centre des finances publiques, Brigitte VAUTHIER indique que le Conseil doit voter une délibération permettant de recourir à des vacataires durant l'année afin de pallier les besoins en personnel en vue d'assurer la continuité de service public pour les activités d'animation en centre de loisirs, la cantine scolaire, le périscolaire et l'entretien des bâtiments.

Pour information, les vacataires ne sont pas des agents contractuels de droit public, ce sont des personnes recrutées pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. La rémunération de ces agents est attachée à l'acte accompli, la base d'un taux horaire équivalent au 1^{er} échelon d'adjoint technique de la fonction publique territoriale (IB 382/IM 352). Le recours à ces contrats est limité à une période consécutive maximale de 15 jours.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer

Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix "Pour"), AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour les besoins des services de la collectivité,

IX – RECOURS À DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS AU NIVEAU DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE

Brigitte VAUTHIER définit le collaborateur occasionnel (ou bénévole) qui en sa qualité de particulier, apporte sa contribution au service public dans un but d'intérêt général, soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Les collaborateurs occasionnels agissent de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité avec laquelle ils n'ont pas de lien direct de subordination.

Afin d'organiser au mieux leur intervention, la collectivité souhaite mettre en place une convention d'accueil permettant de définir les conditions de leurs interventions.

Une couverture multirisque appropriée sera souscrite afin de garantir les risques d'accident et pour permettre de couvrir notamment les dommages subis ou causés par le collaborateur à l'occasion de son intervention. Pour sa part, le collaborateur occasionnel devra justifier lui aussi de la souscription d'une garantie de responsabilité civile.

Brigitte VAUTHIER tient à ajouter que le responsable de la Médiathèque a fait cette proposition après avoir recueilli des demandes de la part de certains usagers. Il faut noter qu'une nouvelle dynamique anime toute l'équipe de la Médiathèque qui réalise un travail remarquable.

William MALAVELLE dit qu'il votera "Contre" le recours à des collaborateurs occasionnels, à titre personnel, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il trouve assez inquiétant l'idée selon laquelle toute modalité d'intervention auprès d'un public quel qu'il soit, doit être soumise à une organisation administrative. Il dit s'interroger aussi sur la nature des activités qui vont être proposées. Quant aux commentaires figurant dans la note de synthèse, il dit considérer qu'il s'agit de jugements de valeur qui ne doivent pas apparaître dans ce type de document. Pour lui, il n'appartient pas à la collectivité de se substituer au ressenti des personnes qui interviennent sur ces missions.

Monsieur le Maire tient à préciser que le commentaire est formulé d'après le retour des intéressés auprès du responsable de la Médiathèque. Pour lui, il n'était pas question de porter des jugements de valeur.

William MALAVELLE maintient qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal de parler d'autres choses que des affaires municipales.

Monsieur le Maire précise qu'auparavant on parlait de bénévoles, aujourd'hui, le cadre est imposé.

Selon William MALAVELLE, il est essentiel de protéger la collectivité et de ce point de vue-là il ne peut pas donner tort à la Municipalité. Cependant si toutefois il arrivait quelque chose, la collectivité serait vraisemblablement mise en cause car malheureusement la "responsabilité sans faute" est largement et trop souvent utilisée.

Grégory THOMAS pour sa part, sans mettre en doute le travail de la nouvelle équipe de la Médiathèque, émet lui aussi des réserves sur ce principe de "collaborateur occasionnel" qui vient en complément du service public assumé par la commune. Selon lui, le qualificatif de "collaborateur" est utilisé "à toutes les sauces". Sachant que l'étymologie de ce mot tire son origine du terme "labeur" c'est-à-dire "travail", il dit se demander où sont les garde-fous ? Il souhaite avant tout exprimer une mise en garde par rapport à cette disposition.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne s'agit pas de substituer les services d'un collaborateur occasionnel au travail d'un agent.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
22	01	5

Le Conseil Municipal, APPROUVE par 22 voix "Pour", 01 voix "Contre" et 05 "Abstentions", les termes de la convention à conclure par la commune avec les collaborateurs occasionnels et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec chaque bénévole concerné par les actions menées par la Médiathèque.

QUESTIONS DIVERSES

- William MALAVELLE souhaite avoir des informations sur le recrutement du Directeur de Cabinet après avoir pris connaissance de la fiche de poste qui a été publiée et qui comporte 5 pages, à son grand étonnement.

Monsieur le Maire dit que les entretiens sont en cours avec un recrutement espéré pour le mois d'octobre.

- A la question de Nicole PULICANI au sujet du poste de Chargé de Communication, Brigitte VAUTHIER dit que la personne qui était sur ce poste est partie en Juillet et a été remplacée début septembre.

Monsieur le Maire fait part des événements à venir sur la commune et Alès :

- 23/09/2022 : “Miss et Mister Saint Christol ” – Maison Pour Tous
 - 25/09/2022 : Foire aux Livres organisée par l’association “Saint Christol – Bidi” et une bourse aux vêtements de sports proposée par le CASC – Place du Millénaire
 - 01/10/2022 : Salon du Bien-Être – Maison Pour Tous
 - Du 03 au 07/10/2022 : Semaine Bleue
 - 04/10/2022 : Nuit du Droit à l’espace Cazot à Alès – 17H00 – Le thème : les violences intraconjugales.
 - 06/10/2022 : Bureau Communautaire
 - Du 10 au 15/10/2022 : Exposition “Risque inondation” en Mairie- Salle des Mariages
 - 11/10/2022 : Comité des Maires
 - 11/10/2022 : Pièce de Théâtre proposée par Le Cratère “Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie” – Maison Pour Tous
 - 13/10/2022 : Conseil Communautaire
 - 15/10/2022 : Foulées Roses – Départ 15H00 Place du Millénaire
 - 22/10/2022 : Après-midi et soirée Halloween
 - 23/10/2022 : Opéra “Épousailles – Flûte enchantée – Voix d’or – Maison Pour Tous à 15H00
Maison Pour Tous
 - 27/10/2022 : Conseil Municipal
- Christel SOUCHE, Conseiller Municipal, Président de la Cave Coopérative de Saint Christol, tient à adresser tous ses remerciements à la Municipalité et à de tous ceux qui ont participé à la réalisation du giratoire de la Cave avec une mise en sécurité de ce point sensible de la commune. Il s’agit d’un bel ouvrage, un espace sobre mais néanmoins très réussi.

William MALAVELLE termine sur une note d’humour en relevant qu’il est de bon ton de qualifier de “sobre” un giratoire près d’une cave coopérative.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22H00

COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE
Compte- Rendu de la réunion du Vendredi 09 septembre 2022
18h30 – Salle des mariages

Présents : M. LASCH Christian, M. POUECH Serge, M. POPOFF Thierry, Mme BARBUSSE Cathy, M. THOMAS Grégory, M. MONTIGNY André, M. FRANCES Henri, M. ROUX Jean-Pierre.

Absents excusés : M. BENEZET Jean – Charles, M. MEYNIER Jérôme, M. BENKEMOUN David, M. MONIER Rudy, Mme MARTRE Valérie.

La réunion commence à 18h40.

Travaux effectués sur les bâtiments communaux du 10/07/22 au 31/08/22

FOYER

- Peinture dans la salle d'entraînement tennis de table
- Faux plafond et remplacement des éclairages par des pavés LED (30) - Côté bar
- Remplacement de 3 portes vitrées – École de musique

JOLIOT CURIE

- Réalisation d'un faux plafond et éclairage LED - Cuisine
- Réalisation d'un plafond et éclairage LED – Hall d'entrée école
- Peinture de la cage d'escaliers des logements
- Réfection du toit terrasse de la Maternelle 2ème tranche
- Panneaux photovoltaïques sur le toit plat de la Maternelle
- Remplacement calorifuge réseau chauffage (sous préau et sous station)

MARIGNAC

- WC handicapé refait à neuf (remplacement wc / plafond : peinture)
- Remplacement du sol et des volets roulants à l'algéco
- Peinture classes 1 et 6 au Primaire
- Reprise en apparent des réseaux chauffage au Primaire (une partie de celle qui est sous le vide sanitaire)
- Pose de séparations dans les toilettes à la Maternelle
- Remplacement de 4 toilettes à la Maternelle

MAISON ROCHE

- Plomberie dans le logement A

FESTIVITÉS

- Pose et dépose des ampoules sous les barnums chaque semaine
- Pose et dépose des tableaux électriques

MAIRIE

- Peinture et faux plafond dans le bureau RH (Nadine TERME)

Travaux effectués sur la Voirie du 10/07/22 au 31/08/22

- Logistique festivités :
 - Paille et barrières Vigipirate, toulousaines et taureaux – Fête du 14 Juillet
 - Paillet et barrières toulousaines et taureaux – Fêtes de la Saint Christophe
 - Barrières toulousaines – Fête médiévale
 - Barrières mariages
- Adduction ENEDIS de la Maison Roche
- Pose d'une barrière levante – passage André Benoit
- Remplacement coussin berlinois – Chemin de la Poujade
- Réparation garde-corps – parking de l'école Marignac
- Réparation grille pluviale - Entrée école de Joliot Curie
- Empierrement – chemin de la Prairie
- Terrassement
 - pour pose de bordures - chemin du Mas d'Ayrolles
 - pour arrêt de bus – rue Louis Aragon
- Dépôt sauvage
- 72 rendez-vous d'encombrants
- Propreté
- Affichage dépôt d'ordure interdit et information – Résidence Pyramide
- Caméra chasseur – remplacement de batteries et déplacements
- Ouverture et fermeture avec un merlon et des rochers - accès du vestiaire Rouret
- Livraison de sacs jaunes
- Courriers du vendredi
- Suivi mécanique pour les 29 véhicules et diverses répartitions de signalisations routières et interventions urgentes

Suivi des grands travaux :

TRAVAUX TERMINES

- Rond-point de la Cave
- Toit de la Maternelle Joliot-Curie
- Pose de panneaux solaires sur le toit de la Maternelle Joliot-Curie (173m², 36 KW)
- 2 appartements (Joliot-Curie, à côté du Temple)
- Canalisations d'eau potable – Chemin de la Croix

TRAVAUX EN COURS

- Électricité et eau mis en place – Maison Roche / assainissement et pluvial en cours
- Agrandissement Foyer : sondages du terrain effectués par ABESol

TRAVAUX A VENIR D'ICI A LA FIN DE L'ANNÉE

- Trottoir entre Intermarché et le Rond-Point de la Cave
- Haut du chemin de Valès : enfouissement des réseaux secs et remise en état de la voirie de l'ancien chemin de Sommières jusqu'au carrefour avec le chemin du Frigoulet
- Création d'un cheminement doux du Rond-Point du Lycée Jacques Prévert sur la route de Montèze jusqu'au LIDL
- Climatisation de salles « repli »
 - 2 à Joliot-Curie
 - 2 à Marignac

La réunion se termine à 20h00.

L'Adjoint au travaux ,
Christian LASCH



Le rapporteur,
Cathy BARBUSSE





Saint Christol lez Alès, le 15 septembre 2022

Compte rendu commission du personnel du 14 septembre 2022 18h

Présents : M. BENEZET, Mme BARBUSSE, M. SOUCHE, Mme VAUTHIER.

Absents excusés : Mme GALIANO, Mme GUILLOT, Mme MARTRE, M. MONIER, Mme PULICANI, Mme ROUX, Mme THIBONNIER,

Rapporteur de séance : Mme VAUTHIER.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux élus participant à la commission et laisse la parole à Mme VAUTHIER, pour évoquer les 4 dossiers R.H qui seront présentés lors du Conseil municipal du 22 septembre.

Mme VAUTHIER rappelle l'ordre du jour de la commission :

- Créations d'emplois.
- Convention autorisant le recours à des collaborateurs occasionnels pour la Médiathèque.

Mme VAUTHIER aborde alors les projets de délibérations notamment deux délibérations rectificatives de création d'emplois à la demande du centre des finances publiques.

Elle précise que ces emplois ont bien été budgétisés et les crédits y afférents ont été votés lors du budget primitif, délibération DEL2022-025 en date du 3 mars 2022.

Mme VAUTHIER poursuit en indiquant que le centre des finances publiques a demandé courant août que pour les emplois saisonniers, il soit désormais appliqué selon une jurisprudence de la chambre régionale des comptes d'octobre 2021, une délibération encadrant le recours à ce type d'emploi.

Aussi et en accord avec le trésorier, il sera proposé une délibération régularisant l'emploi de 3 saisonniers durant la période estivale 2022 : 2 contrats techniques d'un mois au CTM et un contrat administratif d'un mois au pôle éducation.

M. le Maire ajoute que cette délibération devra être prise chaque année en amont de la période estivale afin de pourvoir à ces emplois saisonniers pour le centre technique. Car pour l'A.L.S.H une délibération permettant de recruter des animateurs par le biais de Contrat Engagement Educatif a été adoptée récemment.

Mme VAUTHIER poursuit son exposé concernant la seconde délibération qui a vocation à mettre la commune en conformité avec les exigences du comptable public en ce qui concerne le recours aux vacataires, particulièrement sollicités au pôle vie scolaire.

Elle précise que les vacataires selon le décret du 2015-1912 du 29 décembre 2015, sont des personnes recrutées pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et que leur rémunération est attachée à l'acte accompli.

Mme VAUTHIER indique que le service R.H a recours régulièrement à ces emplois de vacataires, à la demande des services afin de pallier aux besoins en personnel, et rendre une mission de service public pour les activités d'animation, la cantine scolaire, le périscolaire et l'entretien des bâtiments. Ces besoins sont ponctuels et non planifiables, mais nécessitent une délibération de principe.

Mme VAUTHIER énonce ensuite le troisième projet de délibération qui fait suite à l'annonce au mois d'août par l'académie de Montpellier concernant la nomination d'une nouvelle institutrice pour l'école maternelle Joliot Curie.

Mme VAUTHIER souligne alors qu'afin de répondre à la création d'une nouvelle classe et répondre ainsi aux besoins spécifiques des enfants, une déclaration de vacance de poste a été transmise au C.D.G 30 et une offre d'emploi a été publiée en interne et en externe afin de pourvoir un nouveau poste d'ATSEM.

Elle informe alors la commission que le choix de cette ATSEM s'est porté sur la candidature d'une personne travaillant depuis plusieurs années dans la collectivité, sur recommandation du pôle vie scolaire. Ce poste a été ouvert à compter du 31 août 2022, veille de la rentrée scolaire.

M. le Maire précise que cette classe avait été fermée il y a trois ans, et qu'elle est rouverte désormais. La municipalité a communiqué dans le bulletin municipal sur cette ouverture de classe de maternelle.

Mme VAUTHIER aborde ensuite la dernière délibération qui sera présentée lors du prochain Conseil municipal et qui concerne une délibération de principe autorisant la commune à conventionner avec des collaborateurs occasionnels pour la médiathèque.

Mme VAUTHIER ajoute que ce projet a été abordé lors du Comité Technique du 24 août dernier et a reçu un accueil très favorable.

Elle poursuit en indiquant que cette demande émane du nouveau responsable de la médiathèque dans le cadre des diverses activités mises en place notamment un comité de lecture, et la nouvelle dynamique qu'il impulse.

Mme VAUTHIER précise alors que le collaborateur bénévole apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général sans toutefois intervenir dans les missions des agents de la collectivité.

Ces interventions sont totalement gratuites mais doivent néanmoins être juridiquement encadrées par une convention nominative, avec les personnes proposant un bénévolat.

Mme VAUTHIER souligne alors que cette délibération permettra ainsi de conventionner ponctuellement avec des personnes souhaitant proposer, au sein de la médiathèque une activité, relevant d'un nouveau champ de compétence : poésie, théâtre (etc..), et de manière totalement indépendante du travail de bibliothécaires des agents.

Mme VAUTHIER reprend les termes employés par Raphaël ROUILLE, qui sont le « souhait de créer un nouveau lien, en rendant les usagers acteurs dans la commune, en leur permettant de devenir des ambassadeurs de la médiathèque ».

M. le Maire apprécie cette proposition de certains administrés de la commune, et précise que cette mise en œuvre au sein de la médiathèque pourra être étendue à d'autres secteurs d'activités si des bénévoles se manifestent. En effet, ils existent de nombreux milieux associatifs et des personnes bénévoles qui proposent un peu de leur temps pour des activités en complément des missions de service public assumées par la commune.

M. le Maire rappelle la séance du Conseil municipal le 22 septembre prochain.

M. le Maire demande si les membres de la commission ont des questions diverses.

Pas de questions diverses.

La séance de la commission est levée à 18H25

Le Président

Jean Charles BENEZET



La rapportrice

Brigitte VAUTHIER



COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE EDUCATION DU 15.09.2022

Présents : Jean-Charles BENEZET, Marie-Christine ROUX, Nathalie THIBONNIER, Jean-Pierre ROUX, Grégory THOMAS.

Excusée : Elisabeth DATO, Willaim MALAVELLE

1 – Bilan de la rentrée scolaire 2022 / 2023

La rentrée scolaire a eu lieu le 1^{er} Septembre dans les écoles municipales.

Nous avons constaté cette année une importante augmentation des effectifs depuis l'an dernier :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Ecole maternelle Joliot-Curie | : 130 élèves |
| - Ecole Primaire Joliot-Curie | : 235 élèves |
| Total | : 365 élèves |
| | |
| - Ecole maternelle Marignac | : 72 élèves |
| - Ecole Primaire Marignac | : 152 élèves |
| Total | : 224 élèves |

Soit un total de 589 élèves scolarisés dans les écoles municipales de Saint Christol les Alès.

Quelques jours avant, le 29 Août 2022, 219 élèves ont repris le chemin de leurs classes de l'Ecole Privée Catholique Saint Christophe.

Nous comptons donc, à l'heure actuelle, 808 élèves scolarisés dans les trois écoles de la commune soit environ une **cinquantaine** d'enfants de plus que l'an dernier.

Cette augmentation significative des effectifs a conduit le Rectorat à ouvrir une classe supplémentaire à la maternelle Joliot-Curie portant ainsi le nombre de classes à 5. En 2019, les effectifs ayant fortement baissé, cette classe avait été fermée. Nous accueillons donc Mme CHERRARED, Professeur des écoles, en charge de cette classe.

La municipalité a décidé d'embaucher une nouvelle ATSEM pour cette classe maintenant ainsi le nombre des ATSEM dans les deux écoles municipales à une par classe.

2 - : Tarifs cantines et garderie

Lors du conseil municipal de Juin, nous avons fait à nouveau le choix de ne pas augmenter les tarifs de cantine et de garderie. Décision que nous maintenons malgré l'augmentation des prix des denrées et l'inflation galopante des prix des énergies afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages St Christolens.

Comme vous le savez, depuis 2019, nous nous sommes inscrits dans l'application du Plan Pauvreté et nous avons appliqué le tarif **des repas à un euro** pour la première tranche de

revenu afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès à des repas équilibrés et de permettre aux parents qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants à la cantine municipale. La municipalité prenant à sa charge le montant restant sur le coût réel du prix du repas.

3 - Les travaux dans les écoles municipales

Comme tous les étés, de nombreux travaux ont été effectués dans les établissements scolaires :

- Travaux d'entretien courant,
- Peinture de classe,
- Pose de 173 m2 de panneaux photovoltaïques sur la toiture totalement refaite de l'école maternelle Joliot Curie

Cette installation, nous permettra de produire une partie de l'électricité utilisée dans le groupe scolaire et de réaliser ainsi un autre projet : la climatisation d'une zone refuge par école.

Ces climatisations fonctionneront avec l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques à Joliot-Curie. Un panneau d'affichage placé au-dessus de la porte de la cuisine montre en continu la production journalière d'électricité, la puissance électrique et le CO2 non rejeté dans l'atmosphère.

4 : Label numérique école Joliot-Curie

Lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé les membres du conseil de la labellisation de l'école Joliot-Curie par l'Académie de Montpellier en matière d'équipement numérique.

Le label numérique école est une démarche proposée par l'Académie de Montpellier pour structurer le dialogue entre les écoles de l'académie et les collectivités.

Afin d'étendre la politique de labellisation des établissements scolaires aux écoles élémentaires et primaires, l'académie de Montpellier développe depuis 2018 le label numérique école.

Le label numérique école est attribué aux écoles élémentaires pour 2 années scolaires. Il permet :

- d'attester d'usages du numérique et de niveaux d'équipement permettant ces usages ;
- de structurer et conforter le dialogue entre l'école et la commune ;
- de partager des référentiels communs pour le développement des usages pédagogiques pertinents.
-

Le label numérique école académique se décline sur 3 niveaux et permet un positionnement de l'école sur 5 critères :

- Identification de référents au niveau de l'école et de la commune pour le numérique
- Niveaux d'usages de l'ENT académique 1er degré ENT-école

- Présence de projets numériques dans les classes
- Adhésion de l'école à l'accompagnement proposé par la circonscription
- Équipements mis en place par la collectivité

Il y a trois niveaux de labellisation : 1, 2 et 3 selon le nombre de classes prises en compte. Actuellement, l'école Joliot Curie a obtenu pour deux années scolaires le niveau 2. Nous allons continuer cette démarche de labellisation pour le groupe scolaire Joliot-Curie afin d'obtenir la labellisation niveau 3 ainsi que pour le groupe Marignac.



5 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

Jean-Charles BENEZET
Maire



ROUX Marie-Christine
Adjointe à l'éducation



COMMISSION AUX AFFAIRES SOCIALES

19 SEPTEMBRE 2022

Etaient présentes : Cathy BARBUSSE, Nicole PULICANI, Elisabeth DATO, Blandine ZIMMERMANN, Céline FONTBONNE

Etaient excusés : Jean Charles BENEZET, Marie Christine ROUX, Catherine GALIANO, Rudy MONIER, Marie CAIZERGUES

1. Point budgétaire

FONCTIONNEMENT BUDGET SOCIAL -2022								
Action	compte	désignation comptable	objet	Validé au BP 2021	suivi des dépenses 2021	budget 2022	Sum des Dépenses 2022 (prévisionnel en euros)	créanciers
Repas des Aînés	80623	Alimentation	repas	8 800,00		8 800,00	7434	Mr MARCEL
							710	En référence à 2020 (vin et divers)
	8188	Autres frais divers	animation	3 300,00		3 300,00	3500	Cla Play + Douce France
	8261	affranchissement	envoi groupé	400,00		400,00	40	cadeaux doyen et doyenne
	837	impôts	sacem	200,00		200,00	277,32	
		Sous-total		12 500,00	0,00 €	12 800,00	12 258,07	
Voyage des Aînés	80623	Alimentation		20,00		20,00 €		
	5288	Transport	les bus	12 800,00		14 800,00 €		
	8261	affranchissement	envoi groupé	400,00		400,00 €		
		Sous-total		13 020,00	0,00 €	15 000,00	0,00	
Semaine bleue	80623	Alimentation	collations	700,00	1 337,74 €	1 800,00		Engagement pris avec Bruchet
	8188	Autres frais divers	animations	500,00	730,82 €	700,00 €		
	837	impôts	sacem	100,00	48,37 €	100,00 €		
	8261	affranchissement	envoi groupé	400,00	315,45 €	400,00 €	290,45	
		Sous-total		2 200,00	2 432,38 €	2 500,00 €	290,45 €	
Bûche de Noël	80623	Alimentation	goûter			300,00 €		
		Sous-total		200,00	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
Divers : abonnement	8188	Autres frais divers			52,28 €		13,19	goûter action 80an vieillir (séance clôture juillet 2022)
		Sous-total		100,00	52,28 €	100,00 €	13,19	
Médiation	8188	Autres frais divers						
		Sous-total		200,00	0,00 €	200,00 €		
Téléthon	80632							
		Sous-total		500,00	0,00 €	500,00 €		
FPH	8575							
				661,50	0,00 €	661,50 €		
FEDEBON	8188	bons			24 597,00 €			
		frais affranchissement			274,05 €			
					24 871,05 €	0,00 €		
		Total		29 381,50 €	27 368,31 €	31 791,80 €	13 669,72 €	
				28 881,50 €	1 525,79 €			

2. Chèques-Cadeau Fédébon

Suite à la crise sanitaire, l'enveloppe budgétaire relative au Voyage des Aînés n'a pas été utilisée.

Il est donc décidé de renouveler l'action des chèques-cadeau Fédébon.

Chaque personne âgée de 72 ans recevra un courrier l'invitant à s'inscrire pour bénéficier de ce coupon.

A la clôture des inscriptions, la somme de 15000 € sera divisée par le nombre de personnes inscrites et cela déterminera ainsi la valeur du bon.

3. Programme de la Semaine Bleue

Lundi 3 octobre 2022 à la Maison Pour Tous :

- 14h à 15h : Animation Gym avec l'association « A Chacun sa Gym ».
- 15h15 à 16h30 : Animation autour de la canne défense avec l'association « Savate Saint Christol ».

Mardi 4 octobre 2022 à la Maison Pour Tous :

- 14h : Concours de belote avec le « Club Amitié d'Automne ».

Mercredi 5 octobre 2022 : au Parc du Rouret

- 13h30 : Concours de pétanque Adultes/Enfants du Centre de Loisirs Les Fripouilles.

Jeudi 6 octobre 2022 à la Maison Pour Tous :

- 14h à 15h : Animation Gym avec l'association « ASCL Gym Plus ».

Avec l'association « AILBA » :

- 14h à 14h45 : Découverte de l'atelier de prévention santé – dépendance.
- 14h45 à 16h : Évaluations individuelles des signes de fragilité.

Vendredi 7 octobre 2022 à la Maison Pour Tous :

- 9h : Atelier informatique avec l'association « Planète du Net ».
- 13h30 : Concours de pétanque avec le « Club Amitié d'Automne »
- 19h : Apéritif dînatoire musical de clôture

4. Questions diverses

Un échange s'est engagé sur la reconduite du voyage et/ou la nécessité d'adapter les actions selon le contexte économique actuel et les besoins de nos seniors.

Cette réflexion sera portée à l'ordre du jour début 2023.